

**BUREAU DU CINÉMA ET DE
LA TÉLÉVISION DU QUÉBEC**

CCE-007M

C. P. PL 108

Loi modifiant la Loi Société
développement entreprises culturelles
moderniser offre services financiers
domaine créativité numérique

PROJET DE LOI N° 108

**Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles
afin de moderniser son offre de services financiers et de reconnaître
le domaine de la créativité numérique**

Mémoire présenté par le

BUREAU DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION DU QUÉBEC (BCTQ)

**Dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques
sur le projet de loi n° 108
tenues par la Commission de la culture et de l'éducation
de l'Assemblée nationale du Québec**

12 NOVEMBRE 2025

INTRODUCTION

Présentation du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec

Le **Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ)** est un organisme à but non lucratif qui rassemble aujourd’hui **plus de 125 membres et partenaires**, provenant de l’ensemble de la chaîne de valeur de l’industrie audiovisuelle : sociétés de production, entreprises d’animation et d’effets visuels, prestataires de services techniques, studios et infrastructures de tournage, associations syndicales, institutions de formation et instances publiques. Cette représentation étendue lui confère une **position centrale dans la coordination des intérêts du milieu**, la circulation de l’information stratégique et la mise en relation des acteurs.

La grappe de l’audiovisuel, que le BCTQ anime et coordonne comme une structure pérenne de concertation et d’orientation stratégique, a pour mission de réunir de manière continue les parties prenantes autour d’une compréhension partagée des enjeux sectoriels. En assurant la veille, l’analyse prospective, la mise en commun d’expertises et la coconstruction de solutions collectives, la grappe permet de dégager des priorités structurantes, de favoriser l’alignement des efforts et de soutenir l’élaboration d’initiatives communes. Elle contribue à maintenir la cohésion de l’écosystème, à renforcer sa capacité d’adaptation et à guider son développement dans une perspective de compétitivité et de durabilité.

Parallèlement à ce rôle de concertation stratégique, le BCTQ assure des services d’accueil et de promotion visant à renforcer l’attractivité du territoire et à accompagner les productions étrangères dans leurs démarches administratives, logistiques et financières, afin de soutenir la réalisation des tournages au Québec.

Contribution aux travaux de la Commission de la culture et de l’éducation

Le présent mémoire est soumis dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques relatives au projet de loi 108, *Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles afin de moderniser son offre de services financiers et de reconnaître le domaine de la créativité numérique*. La réflexion proposée s’appuie sur la connaissance opérationnelle de l’écosystème audiovisuel québécois, ainsi que sur le rôle de concertation, de mobilisation et d’analyse stratégique exercé par le BCTQ.

Le BCTQ accueille favorablement le projet de loi qui représente une étape importante dans l’évolution des mécanismes d’intervention publique destinés à soutenir la création, la production, le rayonnement et l’innovation dans les secteurs culturels. Il intervient à un moment où l’industrie audiovisuelle québécoise consolide sa position au sein des marchés nationaux et internationaux, tout en étant confrontée à des transformations économiques, technologiques et

organisationnelles qui appellent une adaptation progressive des modèles d'affaires et des outils de financement.

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), par l'entremise de ses programmes d'aide, sa banque d'affaires et son administration des mesures fiscales, joue un rôle déterminant dans notre écosystème audiovisuel. Elle constitue aussi un partenaire important du BCTQ, notamment à titre de bailleur de fonds, et son soutien financier bénéficie directement à plusieurs de nos membres. À ce titre, l'évolution de son cadre d'intervention et de ses outils financiers a un effet structurant sur l'ensemble de la chaîne de valeur audiovisuelle.

Dans ce contexte, la modernisation de l'offre de services financiers de la SODEC constitue une occasion significative de mieux appuyer le développement des entreprises, soutenir la capacité d'innovation du secteur et renforcer l'écosystème audiovisuel. **Le BCTQ se réjouit de la présentation de ce projet de loi qui est bénéfique pour ses membres et structurant pour l'industrie audiovisuelle.**

CONTEXTE SECTORIEL RÉCENT

L'industrie audiovisuelle québécoise constitue à la fois un vecteur identitaire et un moteur économique pour la province. En 2023-2024, elle a généré 53 000 emplois directs et dérivés et contribué 3,27 milliards de dollars au PIB¹.

Les dernières années ont toutefois été marquées par une fragilisation notable de l'environnement dans lequel évolue l'industrie audiovisuelle du Québec.

Au niveau fédéral, l'incertitude entourant l'évolution des politiques culturelles, notamment en matière de réglementation des plateformes étrangères (incluant leurs contributions à la production et à la découvrabilité de contenu canadien) a généré un climat de prudence qui affecte significativement la production locale.

Au Québec, ces dynamiques, conjuguées au changements des habitudes d'écoute et à la diminution des revenus publicitaires, se traduisent par une pression accrue sur les diffuseurs, les entreprises de production indépendantes et les associations syndicales qui doivent composer avec une gestion plus serrée des cycles de projets et une pression à la baisse sur les coûts de production. Les enjeux de prévisibilité, de capacité d'investissement et de continuité des chaînes de production se sont ainsi imposés comme prioritaires pour l'ensemble du secteur.

¹ GENËT, Pascal (2025). Profil de l'industrie audiovisuelle au Québec. Édition 2025, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

À l'international, l'ajustement des stratégies de production des studios américains et l'intensification de certaines mesures protectionnistes aux États-Unis ont limité la venue de productions internationales au Québec, réduisant les emplois dans le secteur et les niveaux d'investissement qui ont historiquement constitué un atout capital pour l'écosystème de la province.

Le projet de loi 108 s'inscrit dans ce contexte de transformation des modèles d'affaires. La vitalité de notre industrie audiovisuelle repose en grande partie sur la capacité des entreprises à accéder aux fonds publics et sur la disponibilité d'outils financiers adaptés selon leur stade de développement.

ANALYSE DU PROJET DE LOI 108

Le projet de loi 108 vise à moderniser l'offre de services financiers de la SODEC et à élargir son champ d'intervention afin d'inclure explicitement le domaine de la créativité numérique.

Le BCTQ appuie sans réserve le projet de loi. Nous souhaitons tout de même porter les considérations suivantes à l'attention des membres de la Commission afin qu'elles contribuent à leur réflexion dans le cadre de l'étude détaillée du projet de loi.

Considérations

1. Renforcer la capacité d'investissement et l'agilité de la SODEC

Les travaux de concertation menés au sein de la grappe de l'audiovisuel, notamment dans le cadre du Grand chantier de l'audiovisuel, ont mis en évidence la nécessité pour les entreprises d'accéder à des mécanismes de financement permettant de planifier leur développement, de soutenir la prise de risque pour encourager l'innovation dans les pratiques et les infrastructures, et d'assurer la continuité des opérations dans un contexte où les cycles de production sont moins prévisibles.

Le BCTQ salue l'objectif du projet de loi visant à élargir la portée de la banque d'affaires de la SODEC et à enrichir son offre de services financiers. Une plus grande latitude dans l'utilisation des instruments financiers — incluant l'ajustement des seuils d'autorisation — permettra à la SODEC d'intervenir avec davantage d'agilité et d'aligner plus directement ses interventions sur les besoins réels des entreprises.

Cette flexibilité est particulièrement importante à un moment où l'évolution des technologies, notamment l'intelligence artificielle, exige des entreprises qu'elles puissent expérimenter et

adapter progressivement leurs méthodes de travail, tout en maintenant des pratiques éthiques et durables. La diversification des outils de financement, conjuguée à une marge raisonnable de prise de risque maîtrisée, soutiendrait cette adaptation tout en préservant l'expertise créative et technique qui constitue l'un des atouts distinctifs de l'écosystème québécois.

Si le financement privé peut jouer un rôle complémentaire, les leviers publics demeurent structurants dans un secteur culturel où la valeur se construit sur le long terme. L'enjeu n'est pas de substituer l'un à l'autre, mais de permettre à la SODEC de disposer d'un portefeuille d'outils suffisamment diversifié pour intervenir de manière optimale.

2. Soutenir l'accompagnement des entreprises dans la transition durable des pratiques

Le BCTQ appuie sans réserve la capacité de la SODEC à soutenir les entreprises par des mesures d'accompagnement, notamment en matière de transition durable des pratiques et des opérations.

L'initiative *On tourne vert*, coordonnée par le BCTQ depuis 2021, met à la disposition des sociétés de production des outils, des formations, des ressources spécialisées et un accompagnement opérationnel permettant d'intégrer des démarches écoresponsables adaptées aux réalités de tournage et de postproduction. Considérant que cette initiative est appuyée par le programme d'aide au développement entrepreneurial de la SODEC, il est essentiel que son soutien public demeure stable et prévisible afin d'assurer la continuité de l'accompagnement et d'en élargir graduellement la portée au sein de la chaîne de production.

Cette stabilité permet une transition progressive, réaliste et planifiée, en fonction des moyens et du rythme de chaque entreprise du secteur.

3. Reconnaître l'intégration de la créativité numérique tout en préservant les leviers dédiés à l'audiovisuel

Le BCTQ appuie la reconnaissance explicite de la créativité numérique dans le mandat de la SODEC.

Cette évolution reflète l'intégration croissante des pratiques de création et de production qui caractérise désormais l'écosystème des contenus au Québec. Les frontières entre formats, supports et procédés se sont considérablement transformées, et les entreprises opèrent aujourd'hui dans des environnements hybrides où la maîtrise des outils technologiques est devenue indissociable du développement créatif.

L'élargissement du mandat de la SODEC représente une reconnaissance bienvenue de ces réalités. En intégrant la créativité numérique dans son périmètre d'intervention, l'organisme pourra mieux soutenir des entreprises de ce secteur. Cette cohérence accrue entre l'évolution des pratiques et l'intervention publique constitue un avantage stratégique pour le Québec.

Toutefois, il demeure essentiel que les leviers spécifiquement dédiés à l'audiovisuel soient maintenus et renforcés, car leur pérennité et leur optimisation continue demeurent déterminantes pour la vitalité et la croissance du secteur et le rayonnement de nos productions cinématographiques et télévisuelles.

CONCLUSION

Le projet de loi 108 représente une avancée importante pour la modernisation des outils financiers de la SODEC et pour l'adaptation du cadre d'intervention publique aux nouvelles réalités de création et de production. Il intervient à un moment où l'industrie audiovisuelle du Québec traverse une période de transformation marquée par des incertitudes économiques, des pressions concurrentielles et des évolutions rapides des technologies et des modèles d'affaires. Dans ce contexte, la modernisation de la SODEC constitue une occasion significative de soutenir la capacité d'adaptation du secteur, sa consolidation et sa croissance.

Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec réitère sa pleine collaboration à l'égard du gouvernement et des partenaires institutionnels pour soutenir la mise en œuvre concertée des orientations de ce projet de loi. Il demeurera engagé dans son rôle de concertation, d'analyse stratégique et de mobilisation, au service d'un développement structurant et durable de l'industrie audiovisuelle du Québec.